

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

2022 /

SÉANCE DU 17 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la mairie de Navès, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

10 mars 2022

Date d'affichage :

10 mars 2022

Nombre de délégués**en exercice : 58****Délibération n° : 17032022 / 4.1****Nombre de voix délibératives :**

36

Membres titulaires présents : 30

Jean-Paul ALRAN (pouvoir de François COLLADO), Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Michel BUFFEL), Bernard BARRIER, Alain CLERGUE, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Eric LEROUX (pouvoir de Jacques BIAU), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Sylvain CALS), Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jacques BIAU (pouvoir à Eric LEROUX), Michel BUFFEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Sylvain CALS (pouvoir à Alain OURLIAC), François COLLADO (pouvoir à Jean-Paul ALRAN), Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD).

Membres titulaires excusés : 22

Jean-Charles BALARDY, Alain BOUISSET, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES.

Objet : Mise en place d'une nouvelle tarification pour le service public des bornes IRVE

Considérant que la politique tarifaire d'utilisation du réseau de bornes IRVE est une question qui doit être abordée au travers de regards multiples, Monsieur le Président précise que le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn a fait le choix de mettre en place un organe de concertation thématique, nommée « Arène de gouvernance », réunissant des représentants d'usagers de véhicules électriques avec un collège d'élus du SDET, des professionnels du secteur et de représentants d'associations locales de défense des consommateurs membres de notre Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Avec pour objectif d'améliorer les conditions de notre service de recharge, tout en veillant à assurer l'égalité du service public pour les administrés, cet organe de participation citoyenne s'est réuni le 13 décembre 2021 pour échanger, débattre et émettre des avis utiles au Comité syndical du SDET dans le cadre d'une prise de décision relative à l'évolution tarifaire pour l'utilisation des bornes IRVE implantées sur le territoire tarnais.

Afin de proposer un service plus adapté aux usages et à la diversité des véhicules hybrides et électriques présents sur un marché en constant développement, Monsieur le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur la grille tarifaire présentée ci-après.

PROPOSITION TARIFICATION
SUITE ARENE GOUVERNANCE

borne normale jusqu'à 22 kVA	SDET
Coût au kWh de jour*	0,20 €/kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà de 4h*	0,025 €/min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,12 € / kWh
Coût à la minute la nuit	0 €
entre 21h et 7h	
borne rapide jusqu'à 50 kVA	SDET
Coût au kWh de jour*	0,32 € / kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà d'une heure	0,040 €/min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,28 € / kWh
Coût à la minute la nuit au-delà d'une heure	0,040 €/min
entre 21h et 7h	
borne haute puissance au-delà de 50 kVa	SDET
Coût au kWh de jour*	0,45 € / kWh
entre 7h et 21h	
Coût à la minute de jour au-delà de 45 mn	0,40 €/min
entre 7h et 21h	
Coût au kWh de nuit*	
entre 21h et 7h	0,38 € / kWh
Coût à la minute la nuit au-delà de 45 mn	0,40 €/min
entre 21h et 7h	
Abonnement pour les bornes du SDET (Tarn)	Aucun
coût de commande de badge ou de porte clé	6 euros / unité
Montant maximal de transaction	Aucun

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter la tarification exposée dans le tableau ci-dessus et de l'autoriser à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés :

- **Décide** d'adopter la nouvelle tarification pour l'utilisation du réseau public tarnais de bornes de recharge pour véhicules électrique, telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus
- **Autorise** le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 17 mars 2022

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

